



De la distribution alimentaire et l'accompagnement social

Constats à l'origine du projet

Au fil du temps, chaque opérateur de l'aide alimentaire s'est développé de manière autonome. L'absence de concertation entre partenaires a laissé progressivement apparaître des différences importantes que ce soit dans les modes de calcul des droits à l'aide alimentaire (barèmes) ou les modalités de distribution de l'aide.

Malgré la présence de nombreux dispositifs, la simple coexistence de ces partenaires ne permet plus de répondre efficacement aux besoins alimentaires de l'ensemble de la population et ne favorise pas l'accompagnement des besoins sociaux des demandeurs. Ce diagnostic posé et partagé par tous est l'acte fondateur de la refonte des modalités de distribution alimentaire.

- De nombreuses personnes pouvant prétendre à une aide alimentaire n'y font pas appel
- La **coexistence passive des partenaires** contribue indirectement à certaines dérives
- Les demandes, en hausse, sont par conséquent difficiles à satisfaire et de **nouvelles catégories de demandeurs** émergent (jeunes, travailleurs pauvres, retraités).
- Les modes de calculs actuels créent **des effets de seuil** : une partie de la population en besoin est écartée de la plupart des dispositifs d'aide alimentaire (salariés et retraités précaires notamment).
- De nombreux bénéficiaires de l'aide alimentaire rencontrent et cumulent d'importantes **difficultés sociales** qui restent non accompagnées dans le temps (logement, santé, budgétaire Etc.) et n'ont pas toujours recours à leurs droits fondamentaux.
- **Les bénéficiaires d'aides alimentaires délaissent une partie des denrées proposées** : la plupart privilégie les plats préparés, les produits bruts et les produits atypiques sont souvent rejetés faute de savoir les cuisiner. Ces pratiques contribuent à davantage de gaspillage alimentaire et ne favorise pas le bon équilibre alimentaire des familles bénéficiaires.

Objectifs du projet

- **La centralisation des demandes d'aides par le CCAS offre davantage de lisibilité et favorise le recours à l'aide** : le nombre de foyers aidés à presque doubler en un an.
- L'expérimentation du « Reste Pour Vivre » permet d'aider des foyers auparavant sous-représentés : **près de 60 % des nouvelles demandes concernent des salariés précaires, chômeurs indemnisés et retraités modestes.**
- **Aide alimentaire et action sociale s'articulent désormais** grâce à l'évaluation des besoins sociaux : 50% des ménages aidés expriment au moins un besoin complémentaire sur lequel il convient de les accompagner (droits, logement, précarité énergétique, scolarité, parentalité, santé,...)

1. Mutualiser et coordonner les dispositifs locaux pour mieux couvrir les besoins de la population
2. De l'aide alimentaire à l'accompagnement social
3. De l'aide alimentaire aux bonnes pratiques alimentaires
4. Disséminer la pratique innovante à l'échelle du bassin minier par la mobilisation des réseaux

Méthodologie de projet et facteurs clés de réussite

Phase 1 : Diagnostic partagé

Phase 2 : Visite d'échanges de bonnes pratiques

Phase 3 : Le CCAS adapte ses modes d'intervention (RAV, Règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives Etc.)

Phase 4 : Création d'une Charte fixant les valeurs de la démarche et les ambitions collectives

Phase 5 : Création de la « Fiche famille » par le CCAS

Phase 6 : Démarrage de l'expérimentation

Phase 7 : Instauration d'un Conseil des bénévoles pour une régulation réactive et continue du dispositif.

Autres facteurs clés de réussite

1. Le Territoire dispose d'une ***culture de l'initiative et du sens de l'intérêt général***
2. Le CCAS dispose d'une ***observation fine du Territoire grâce à son ABS*** qui a été partagé et commenté avec les associations caritatives et les partenaires institutionnels
3. Tous les acteurs impliqués dans le projet disposent dorénavant d'une ***même analyse des besoins reposant sur le calcul du Reste Pour Vivre.***
4. Chaque opérateur est respecté dans son objet social et l'Histoire du réseau auquel il adhère. ***Le socle de valeurs communes a permis de « faire projet ».***
5. Chaque partenaire est convaincu que ***l'aide alimentaire est indispensable mais pas suffisante*** pour faire face à la précarité qui caractérise les usagers et qu'un accompagnement pluridisciplinaire mené par un professionnel de l'action sociale apparaît adapté aux situations les plus complexes.

Résultats quantitatifs et qualitatifs

La volonté commune de mieux se coordonner pour une meilleure harmonisation de l'offre alimentaire répond également à des besoins sociaux réels peu ou pas exprimés par les usagers.

1. Mutualiser l'évaluation des besoins alimentaires

Les demandes d'aide alimentaire parvenues aux associations partenaires sont dorénavant adressées, pour évaluation des besoins, aux services du CCAS.

Ce diagnostic posé et partagé par tous est l'acte fondateur d'une démarche commune qui a profondément renouvelé les pratiques en matière de distribution d'aide alimentaire.

Les données financières et les éléments relatifs à la composition familiale sont enregistrés afin de déterminer le Reste Pour Vivre et ainsi déterminer la ou les associations éligibles.

Au terme du projet, de mars 2017 au 30 juin 2018, les différents services du CCAS ont reçu :

453 ménages en demande d'aide alimentaire, dont

219 nouvelles demandes, pour

404 aides alimentaires accordées, soit

1 033 personnes, dont 475 enfants

56% des demandeurs aidés ne sont pas bénéficiaires des minima-sociaux. 23% sont salariés, 19% chômeurs et 11% retraité.

Plus spécifiquement nous constatons que la mutualisation des moyens est à l'origine de plus-values :

1. Constitution d'un véritable *observatoire de l'aide alimentaire et des nouvelles urgences* sociales
2. *Echanges de pratiques* entre partenaires associatifs et des échanges sont également constatés entre partenaires associatifs et professionnels de l'action sociale
3. *Meilleure couverture des besoins*
4. Une *solidarité renouvelée pour plus de justice* par l'articulation intelligente entre les bénévoles d'un côté et les professionnels de l'autre, par une réelle mise en réseau organisée et des relations plus informelles qui reposent sur une confiance mutuelle et bienveillante.
5. *Les partenaires de la CAF ou du Conseil Départemental* qui rencontrent et accompagnent des publics qui peuvent avoir besoin d'une aide alimentaire, *orientent vers le CCAS* ces publics avant l'évaluation et l'ouverture des droits alimentaires et l'orientation vers un partenaire associatif.
6. *Meilleure lisibilité des modalités d'intervention de chacun et harmonisation progressive des barèmes* déclenchant l'aide alimentaire.
7. Les effets positifs induits constatés sont autant d'expressions qui démontrent que la mutualisation organisée et pensée dans l'intérêt des publics reçus est gage d'une *efficacité accrue et d'une solidarité communale plus juste.*
8. Carvin est devenu un territoire où plus personne n'est laissé pour compte
9. *Moins de gaspillage*

2. De l'aide alimentaire à l'accompagnement social ou comment lutter contre le non-recours.

L'étape précédente de mutualisation de l'analyse des besoins et d'harmonisation progressive des modalités d'intervention de chacun des opérateurs (RPV) a été l'opportunité de poser avec l'usager en besoin et sur la base du libre consentement, un *diagnostic global de la situation mené par une équipe de professionnels de l'action sociale*.

L'outil informatique enregistre et exploite les données sociales et budgétaires de la cellule familiale (composition de la cellule familiale, niveau et nature des ressources, typologie de logement, niveau et nature des charges Etc.) *et donne au travailleur social la possibilité d'aborder dans le secret de l'entretien des sujets complémentaires* et, si le besoin s'en fait sentir, de rappeler les dispositifs existants qui pourraient être mobilisés à la demande de l'usager.

Au terme du projet nous constatons que les primo-demandeurs soit 219 demandeurs ont été :

50 % à faire appel à au moins une autre prestation en plus de l'aide alimentaire

18 % à faire appel à au moins 2 autres prestations

Plus-values constatées :

- **Pour les usagers de l'aide alimentaire :**
 - **Leur libre choix est réaffirmé**
 - **Une ouverture de droits fonction du « reste pour vivre »**
 - **Les salariés pauvres accèdent aux solidarités locales**
 - **L'accompagnement contribue à lutter contre le non-recours**

- **Pour les associations partenaires :**
 - **Externalisation des tâches de contrôle et d'ouverture des droits**
 - **Remobilisation des bénévoles sur des missions d'écoute, de soutien et de distribution alimentaire**
 - **Associations comme actrices de la régulation du dispositif**

- **Pour le CCAS :**
 - **Réaffirmation de son rôle de pivot de l'action sociale de proximité**
 - **De l'aide à l'accompagnement, du traitement de l'urgence sociale à la prévention**
 - **Des agents territoriaux acteurs du processus de changement**

- **Pour le territoire :**
 - **Meilleure maîtrise des volumes d'approvisionnements en denrées alimentaires**
 - **Un développement social redynamisé par des initiatives communes entre acteurs institutionnels et associatifs**
 - **Une meilleure lisibilité des acteurs de la solidarité locale donc un meilleur accès aux droits**
 - **Solidarité renouvelée, une solidarité plus juste**